



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 1022-01 ET 3020

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Léane Adam, avocate et greffière de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 11 août 2026, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- ✓ Règlement numéro 1022-01 abrogeant le règlement numéro 1022 visant la citation du site patrimonial Gaffney-Kennedy;
- ✓ Règlement numéro 3020 portant sur l'identification du lieu historique Gaffney-Kennedy.

Ces règlements peuvent être consultés aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DOUZIÈME JOUR DU MOIS D'AOÛT DE L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX.


Léane Adam, avocate
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Léane Adam, avocate et greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 12 août 2026 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12^e jour d'août de l'an deux mille vingt-six.


Léane Adam, avocate
Greffière
greffe@st-colomban.qc.ca